

## VACCINATION AU COLLEGE : PROTEGER VOTRE ENFANT CONTRE LES INFECTIONS A PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV) ET LES MENINGITES

**Madame, Monsieur,**

Votre enfant est âgé entre 11 à 14 ans.

À partir de **janvier 2027**, votre enfant pourra recevoir gratuitement **2 vaccins au collège**.  
Ces vaccins sont surtout recommandés pour les jeunes de **11 à 14 ans**.

### **Quels vaccins ?**

#### **1. Le vaccin contre les HPV :**

- Les HPV sont des virus très fréquents.
- Ils peuvent provoquer certaines maladies et certains **cancers**.
- Le vaccin protège contre la plupart de ces infections.

#### Il faut **2 doses** :

- une première dose ;
- une deuxième dose **5 à 13 mois plus tard**.

Si votre enfant a déjà reçu la première dose ailleurs, il pourra recevoir la deuxième dose au collège.

#### **2. Le vaccin contre les méningocoques :**

- Les méningocoques sont des bactéries.
- Elles peuvent provoquer une **méningite**, c'est-à-dire une infection très grave autour du cerveau.
- Cette maladie peut avoir des conséquences graves.

 Entre 11 et 14 ans, une deuxième dose de vaccin est nécessaire.

## Comment se passe la vaccination ?

La vaccination aura lieu **au collège à partir de janvier 2027**.

- ✓ Elle est **gratuite**.
- ✓ Elle n'est **pas obligatoire**.
- ✓ Elle est faite par des **professionnels de santé**.
- ✓ Votre enfant sur surveillance 15 minutes avec l'équipe médicale.
- ✓ Les 2 vaccins peuvent être faits **le même jour**.

## Que devez-vous faire ?

Si vous voulez que votre enfant soit vacciné au collège :

### 1. Vous devez donner votre accord.

En remplissant l'autorisation parentale via un formulaire en ligne :

<https://colleges.campagneDEVaccination.fr/ara/>

En cas d'impossibilité de vous connecter, vous pouvez compléter l'autorisation parentale jointe et la retourner au collège.

### Les deux parents doivent donner leur accord.

### 2. La date limite est fixée au 1<sup>er</sup> décembre.

### 3. Le jour de la vaccination, votre enfant doit apporter son carnet de santé ou carnet de vaccination.

Si vous avez perdu le carnet de santé, vous pourrez le signaler sur le formulaire.

Des réunions d'information en ligne sont aussi proposées aux parents :

 **Lundi 12 octobre 2026 de 18h à 19h30 par le Dr Cécile JANSSEN**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

 **Mardi 24 novembre 2026 de 18h à 19h30 par les Pr Elisabeth BOTELHO-NEVERS et Amande GAGNEUX-BRUNON**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)